

Calendrier 2021 de la procédure départementale d'orientation en EGPA

COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'ORIENTATION VERS LES ENSEIGNEMENTS ADAPTÉS

Elèves scolarisés en CM2 :

Constitution du dossier de saisine de la CDOEA		
Conseil des maîtres en vue d'une proposition de pré-orientation vers les EGPA	Retour du dossier complet	
	à l'IEN de circonscription par le directeur d'école	A la D2D par l'IEN de circonscription
Au plus tard pour le 18 mars 2021	Mardi 23 mars 2021 au plus tard	Jeudi 08 avril 2021 au plus tard

Dates des commissions de la CDOEA		
Sous-commissions techniques	CDOEA PLENIERE	Commission d'affectation
Mardi 4 mai 2021 Matin : St Lizier + Pamiers Après-midi : FPF + HAPC	Mardi 11 mai Mercredi 12 mai	Jeudi 4 juin 2021

Elèves scolarisés au collège:

Constitution du dossier de saisine de la CDOEA	
Période d'élaboration du dossier de saisine de la CDOEA d'après l'avis du conseil de classe	Retour du dossier complet à la D2D par le principal du collège
Du 4 janvier au 9 avril 2021	Mardi 13 avril 2021 au plus tard

Dates des commissions de la CDOEA		
Sous-commissions techniques	CDOEA PLENIERE	Commission d'affectation
Vendredi 7 mai 2021 Matin : 1 ^{er} demande d'orientation du 2 nd degré Après-midi : Bilan des 6 ^{ème} pré-orientés en EGPA	Mardi 18 mai Mercredi 19 mai	Jeudi 3 juin 2021

Pour information : Les demandes d'orientation en EGPA formulées par l'équipe de suivi de scolarisation (ESS) sont transmises par l'ERSH du secteur à l'équipe pluridisciplinaire de la MDPSH **pour le 12 février 2021** au plus tard. Ces demandes associées à la mise en œuvre d'un PPS feront l'objet d'une évaluation partagée entre l'équipe pluridisciplinaire de la MDPSH et les membres de la CDOEA en sous commission technique.